COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260302-26_037_DGS-AI

N° 26/037 /DGS-SE/VGN

DÉCISION
Portant signature d'une convention de mise à disposition de matériel, à titre gratuit, auprès de l'association ART'GRAVURE SQY

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines) ;
11ème Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 alinéa 5 ;
Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire ;
Considérant la demande de l'association Art'Gravure SQY, représentée par son président, Monsieur Geoffrey ZANARDI, de pouvoir disposer du matériel nécessaire à son exposition, dans le cadre de la Fête de l'Estampe qui va se dérouler du **lundi 18 mai (installation) au dimanche 24 mai 2026 (décrochage) ;**
Considérant la disponibilité du matériel sollicité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – AUTORISE la mise à disposition, à titre gratuit, auprès de l'association ART'GRAVURE SQY, représentée par son président, Monsieur Geoffrey ZANARDI du matériel suivant :

- 18 Wellfit
- 40 grilles caddies
- 2 vitrines, tables noires
- 2 vitrines, tables marrons
- 1 vitrine, table blanche (si besoin)
- 5 tables

Une convention précisant les conditions de mise à disposition du matériel sera conclue entre les parties.

ARTICLE 2 – DIT que cette mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de sept jours du lundi 18 au dimanche 24 mai 2026.

ARTICLE 3 – DIT que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignières, le 02 mars 2026

MAIRIE DE COIGNIÈRES (Yvelines)

Le Maire,

Didier FISCHER
Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.